

Mise en place des systèmes technologiques de sûreté dans les agences

La Direction va déployer son Programme STS « Système Technologiques de Sûreté » lequel, entre frais d'installation de fonctionnement et de maintenance, s'avère très coûteux. Si pour FO, la sécurité des agents n'a pas de prix, pour autant FO déplore un système onéreux dont les promesses paraissent bien relatives en termes d'efficacité. Par ces temps d'inflation galopante qui font décrocher chaque jour un peu plus notre pouvoir d'achat, FO verrait d'un bon œil que les budgets ne soient pas gaspillés dans des politiques de prévention de « façade » mais plutôt utilisés à bon escient pour assurer réellement notre sécurité et augmenter nos salaires !

FO est force de proposition et revendique la mise en place d'un portefeuille spécifique, par agence, des demandeurs d'emploi identifiés « à risques » (pour exemple, les interdictions de site). Cette méthode, qui présente l'avantage d'un coût zéro, a déjà fait ses preuves avec succès dans le passé. Ce dispositif permettrait à l'agent d'identifier, simplement et rapidement, un facteur de risque et, ainsi, d'anticiper une potentielle situation d'agression verbale ou physique.

Du temps où cette disposition était appliquée, ces portefeuilles étaient libellés, généralement, au nom d'un des membres de l'ELD... Bien évidemment, FO réclame l'utilisation d'un pseudonyme.

La Direction rejette d'office la proposition de FO, considérant qu'il s'agirait là d'une stigmatisation inacceptable pour le « Service Public ». Ce qui est inacceptable, pour FO, réside plutôt dans le fait de ne pas prendre de « vraies mesures », c'est-à-dire celles qui permettent aux agents en première ligne de front de se prémunir du danger. Par ailleurs, FO déplore que, dans le cadre de l'expérimentation France Travail, la stigmatisation demandeurs d'emploi des portefeuilles BRSA, pour des critères beaucoup moins nobles, ne pose aucun problème à la Direction ! Des considérants à géométrie variable de la part de la Direction que FO ne saurait accepter.

Par ailleurs, la levée d'anonymat au motif « d'une personnalisation de la relation client » met en danger les agents. A l'heure où les réformes successives d'Assurance Chômage ont considérablement durci les conditions d'indemnisation, FO considère qu'il est urgent de protéger l'identité des collègues. Il s'agit là d'une mesure de protection efficace et de bon sens ! C'est pourquoi FO soutient pleinement l'action en justice d'un collègue pour faire rétablir son droit à l'anonymat. Cette revendication prend une dimension plus importante encore avec l'arrivée de France Travail et son lot d'actions punitives envers le « sans emploi ». Le 13 juillet dernier, le Tribunal de Prud'hommes de Nantes a renvoyé son rendu de jugement en déportage le 21 novembre. FO ne manquera pas de communiquer. N'hésitez pas à contacter FO pour tout renseignement. Ci-dessous, l'interview de notre avocate, accordée à RMC : https://rmc.bfmtv.com/replay-emissions/apolline-matin/a-nantes-un-conseiller-pole-emploi-demande-l-anonymat-pour-eviter-les-agressions_VN-202305250274.html

FRANCE TRAVAIL

Le projet de loi « Plein emploi » portant la création de France travail, actuellement à l'examen par la commission des affaires sociales du Sénat, passera en audience plénière devant l'institution du 10 au 13 juillet 2023. Le projet de loi passera devant l'Assemblée Nationale à la rentrée. Deux protocoles de préfiguration de France travail signés : en Pays de la Loire et en Hauts-de-France. A leur lecture, il ressort que c'est bien l'Etat et la Région qui décident. Pôle emploi est relayé au rang d'exécuteur en tant qu'opérateur. FO ne partage pas l'enthousiasme de la Direction, et demeure très inquiète face à une régionalisation sans équivoque du service public de l'emploi. Avec une gouvernance aux mains des Régions et de l'Etat, il est évident que Pôle emploi sera « vassalisé ». Le protocole est, on ne peut plus clair : « ***L'Etat et la Région décident de mobiliser à leurs côtés le concours de l'opérateur Pôle emploi (...). Le présent protocole établit donc les engagements réciproques de l'Etat, de la Région à cette fin, que Pôle emploi mettra en œuvre (...). Ainsi, l'Etat et la Région décident de : Engagement #17 En s'appuyant, sur les instances de gouvernances en place (...) en lien avec l'ensemble des stratégies décidées dans le cadre des compétences du Conseil régional ...*** » Rien de très nouveau sur cette séance.

FO ne manquera pas de communiquer tous les éléments en sa possession lors de la HMI sur France Travail le 16 octobre, animée par Natalia Jourdin, DSC FO Pôle Emploi et le Secrétaire Général FO, Frédéric Souillot. Inscription sur syndicat.fo@pole-emploi.fr

Prochain CSE le 31 août, n'hésitez pas à saisir FO d'ici là !

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3^{ème} étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65
syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

